ARCHAMPS
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

Échelle 1/ 2.000°

4.1.2 -TECHNOPOLE ET VILLAGE

PROJET ARRÊTÉ par délibération du Conseil Municipal du :	PROJET APPROUVÉ par délibération du Conseil Municipal du :
12 février 2019	**10 décembre 2019**

Vincent BIAYS - urbaniste - 73000 Chambéry
Tel : 06.80.01.82.51

Légende :

Zones urbaines :

- **Uv** Zone urbaine du village d'Archamps
- **Uh** Zone urbaine des hameaux
- **Ub** Zone urbaine de la ville étargiee.
- **Uep** Secteur destiné à des équipements d'intérêt collectif et services publics.
- **Ux** Secteur d'activités économiques.
- **Ut** ZAC de la Technopole.
- **Uy** Emprise du domaine autoroutier.
- **Uf** Emprise du domaine ferroviaire.

Zones à urbaniser

- **1AUv** Zone à urbaniser du village d'Archamps.
- **1AUt** Zone à urbaniser de la 1°extension de la Technopole.
- **2AU** Zone à urbaniser à long terme.

Zones agricoles

- **A** Secteur agricole.
- **Aa** Secteur agricole des alpages du Salève
- **Ap** Secteur agricole à protéger en raison de sa forte valeur paysagère et agronomique.

Zones naturelles

- **N** Secteur naturel.
- **Nl** Secteur de la zone de loisirs

Index environnementaux

- **- ps** Secteur à protéger en raison de la présence de pelouses sèches.
- **-n** Secteur couvert par NATURA 2000

Éléments informatifs

- Permis de construire accordé ne figurant pas encore sur le cadastre.
- Bâtiment d'élevage.
- Tracé indicatif de la canalisation d'hydrocarbure
- Tracé indicatif de la canalisation de gaz
- Périmètre de protection des captages d'eau potable

Règlements particuliers liés à l'environnement

- Jardin protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.
- Arbre remarquable, protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.
- Haie d'intérêt protégée au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.
- Verger protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.
- Espace Boisé Classé (EBC).
- Corridor écologique.
- Zone humide.

Règlements particuliers

- Secteur couvert par des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- OAP1 Numéro de l'OAP
- Emplacements réservés
- ER1 Numéro de l'emplacement réservé
- Bâtiment d'intérêt patrimonial protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.
- Périmètre patrimonial protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L 151-11-2° du code de l'urbanisme.
- Secteur de mixité sociale.
- Périmètre d'attente d'un projet d'aménagement global.
- Périmètre de la Zone Agricole Protégée (ZAP)
- 6 Largeur minimale de la chaussée

Prise en compte des risques naturels

- Secteur rouge et bleu dur du PPRn, inconstructible.
- Secteur bleu du PPRn, constructible sous condition.
- Périmètre d'étude du PPRn.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES
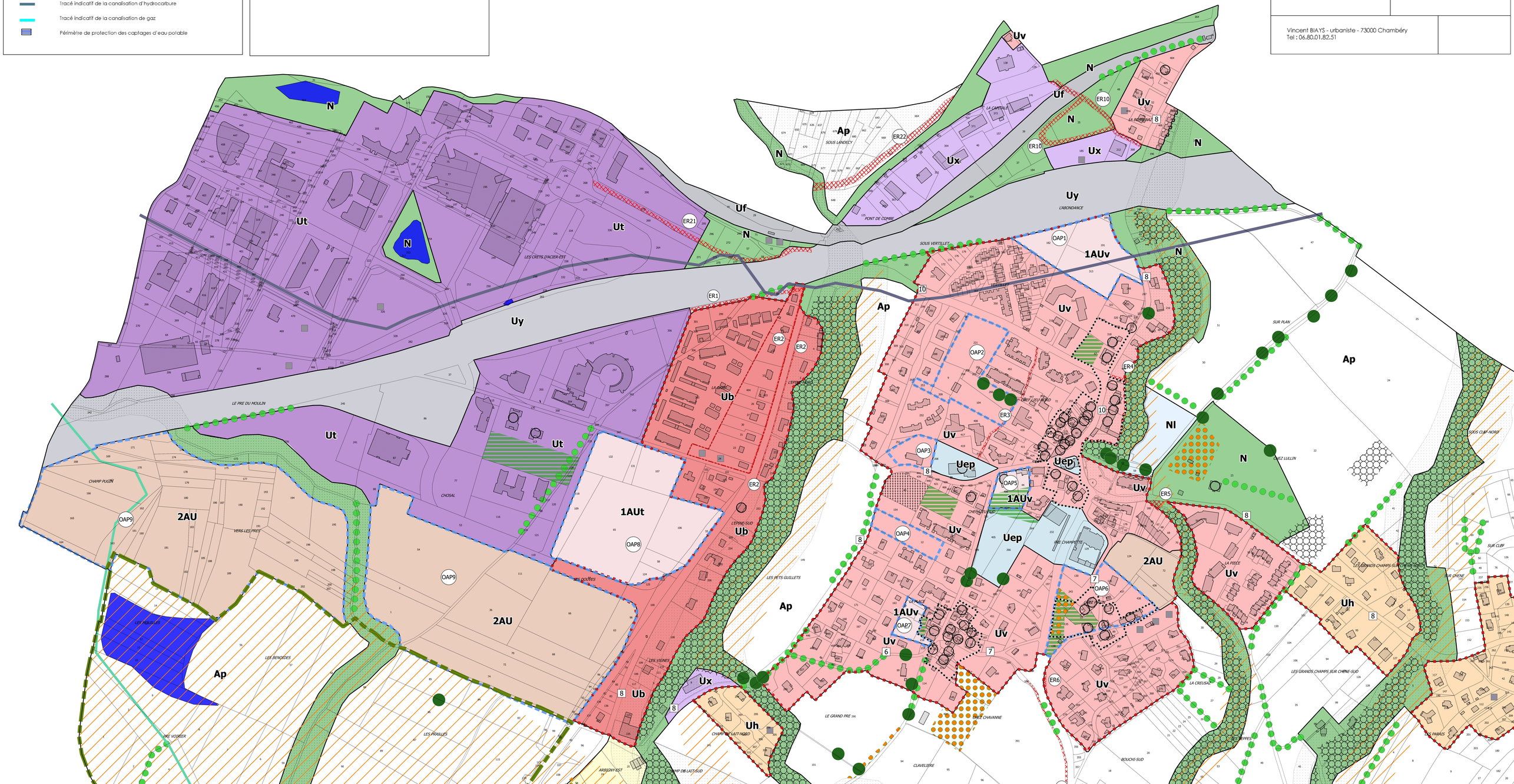
N°	Bénéficiaire	OBJET	Surface approximative
ER1	Commune	Création d'une voirie de 5 m de plateforme à la Technopole.	1 300 m²
ER2	Commune	Aménagement de la route d'Annecy.	1 100 m²
ER3	Commune	Création d'un cheminement piéton entre la mairie et la route du Léman.	900 m²
ER4	Commune	Création d'un cheminement piéton derrière le Pressoir.	200 m²
ER5	Commune	Amorce de desserte du secteur de Chez Crochet.	340 m²
ER6	Commune	Elargissement du giratoire Chez Pugin.	200 m²
ER7	Commune	Prolongement de la piste cyclable jusqu'à Chez Pugin.	2 050 m²
ER8	Commune	Création d'un espace public à Vovray.	1 100 m²
ER9	Commune	Aménagement de carrefour entre la VC 16 et la VC 20.	70 m²
ER10	Comm. de communes	Création d'une piste cyclable + variante longue	2 800 m²
ER11	Comm. de communes	Réalisation d'un poste de relevage des eaux usée.	660 m²
ER12	Commune	Aménagement d'une aire de retournement au Chameau.	160 m²
ER13	Commune	Aménagement d'un trottoir à La Naissance.	150 m²
ER14	Commune	Elargissement de chaussée pour la desserte des habitations à Blecheins.	170 m²
ER15	Commune	Création d'un espace public à Blecheins.	430 m²
ER16	Commune	Protection du captage d'eau de Drise.	1 820 m²
ER17	Commune	Protection du captage d'eau potable des Places.	1 370 m²
ER18	Commune	Création de sentiers piétons sur le Salève.	30 000 m²
ER19	Commune	Régularisation de voirie à La Croisette.	120 m²
ER20	Commune	Elargissement de voirie à La Croisette.	230 m²
ER 21	Commune	Création d'une voie douce	3 400 m²
ER 22	Comm. de communes	Création d'une piste cyclable	2 600 m²